



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 97495

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les structures de soins de type SSIAD ou HAD. Bon nombre de ces structures ont fait le choix d'embaucher des infirmiers salariés. Or la recherche d'économies et la pénurie d'infirmiers les amènent à recourir au secteur libéral, uniquement pour assurer la continuité des soins dans les tranches horaires contraignantes. Le secteur libéral infirmier est donc considéré comme une valeur d'ajustement de ces différents services. En conséquence il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin d'intégrer pleinement le secteur libéral infirmier dans l'évaluation de l'offre de soins avant toute création ou extension de SSIAD ou HAD et de lui donner la place qu'il serait légitimement en droit d'espérer dans les instances décisionnelles régionales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97495

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 juin 2006, page 6397